



**FICHE DE POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DE CONTROLE DES INDUSTRIES ET DU CIRCUIT DE COMMERCIALISATION A L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES AU CANNABIS « ANRAC »**

<b>Description du Poste</b>	
<b>Intitulé du poste</b>	Chef de la Division de Contrôle des Industries et du Circuit de Commercialisation
<b>Missions du poste</b>	Assure sous l'autorité du Directeur de la Réglementation et du Contrôle et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle des aspects techniques et scientifiques au niveau des industries et des circuits de commercialisation.</li><li>- Tenue des registres relatives au flux de cannabis</li><li>- Pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.</li></ul>
<b>Activités du poste</b>	<b>Avec la collaboration des chefs de service qu'il supervise, le Chef de Division aura à assurer les missions relatives :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer le Contrôle du respect des engagements des opérateurs et des cultivateurs autorisés conformément aux dispositions de la loi N°13-21;</li><li>- Assurer le contrôle du respect des cahiers des charges et des guides de bonnes pratiques ;</li><li>- Contrôler le taux de THC dans les produits finis ;</li><li>- Assurer le Contrôle de la bonne tenue des registres relatifs aux flux de cannabis ;</li><li>- Assurer le Contrôle de la traçabilité du cannabis.</li></ul>
<b>Aptitudes requises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Management de l'équipe ;</li><li>• Sens de la communication avec connaissance de l'anglais ;</li><li>• Sens de l'organisation.</li><li>• Rigueur.</li></ul>

